

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal est convoqué pour le 25 septembre 2025 à 19 h dans la salle de réunion de la mairie. Les membres du conseil municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqués par le Maire, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Membres présents : M. AURIAULT Jean-Marc, M. BARDOU Albert, Mme BASTARD Dominique, Mme CHEDOZEAU Marie-Paule, Mme GUIONNET Claudie, M. PETIT-CLAIR Jean-Marie, et M. TRANCHANT Frédéric.

Membres absents excusés : Mme LE TEXIER Emilie, Mme ETEVE Sylviane et M. TRICOCHE Adrien.

Mme ETEVE Sylviane donne pouvoir à Mme CHEDOZEAU Marie-Paule.

M. TRANCHANT Frédéric est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Ordre du jour :

1. 2025/020 – Attribution des subventions aux associations
2. 2025/021 – Modification de la demande de Fonds de Concours 2025 2ème session
3. 2025/022 – Travaux de sécurisation de la falaise – mise à jour de la sollicitation ACTIV3
4. 2025/023 – Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique.
5. Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 24 juillet 2025 et invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce dernier. **Le compte-rendu de la séance du 24 juillet 2025 est adopté à la majorité.**

I / 2025/020 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en Mairie à ce jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du Maire,

Après avoir pris des connaissances des demandes de subventions présentées par divers organismes et associations au titre de l'année 2025,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

Pour : 8 (unanimité)

- D'Attribuer les subventions aux associations comme suit :

Nom de l'association	Montant demandé	Montant attribué
Batterie Fanfare Bel Air	200,00 €	200,00 €
Association Education Populaire Tournon	100,00 €	100,00 €
Comité de jumelage St Savinois	100,00 €	100,00 €
Epicerie Croque la vie	Pas de demande	500,00 €
CMA Val de Loire	80,00 €	80,00 €
Fonds Solidarité Logement Vienne	100,00 €	100,00 €
AFSEP	Non précisé	100,00 €
AFM – Téléthon	Pas de demande	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €	100,00 €
MFR Chauvigny	Non précisé	100,00 €
Prévention Routière	100,00 €	100,00 €
Banque alimentaire	0,40€/habitant	150,00 €
Un hôpital pour les enfants	100,00 €	100,00 €
Sous-total :		1 830,00 €
CLECT		
MCL La Roche Posay	CLECT 978,95 €	978,95 €
ADMR	CLECT	1 000 €
Réseau bibliothèques	CLECT	142,00 €
Coopérative scolaire	CLECT	702,00 €
Union sportive enseignement primaire Pleumartin	CLECT	192,00 €
Fédération des œuvres laïques	CLECT	156,00 €
Sous-total CLECT :		3 170,95 €
		TOTAL : 5 000,95 €

II / 2025/021 – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2025
2ème SESSION.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communale N°2024/057 du 17 décembre 2024 approuvant le plan de financement du projet de restauration des murets en pierre sèche,

Vu la délibération N°BC-20250616-005 en date du 16/06/25 du bureau communautaire de Grand Châtellerault, attribuant une dotation de 14 600 € au titre du Fonds de Concours pour le projet de réaménagement des bords d'Anglin,

Considérant le droit de tirage de la commune suite à sa demande de report en 2024, d'un montant de 18 601,72 €,

Considérant que la commune peut encore solliciter la somme de 4 001,72 €,

Considérant que la délibération N°2024/057 précédemment citée a permis d'obtenir une participation financière de la Sorégies et de la Fondation du Patrimoine,

Monsieur le Maire propose de réactualiser le plan de financement du projet de restauration des murets et de solliciter le reliquat du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	Montant	Taux de financement par rapport au total des financements publics	Taux de financement par rapport au coût global
Chantier école n° 2 Devis association artisans bâtisseurs en pierres sèches du 18 juin 2025	6 000,00 €	Financements publics			
Restauration de murs de soutènement Devis société L'Effet Roche du 3 février 2025	35 658,69 €	Département- Activ' 4 Patrimoine	7 081,98 €	35,93 %	17,00 %
Total	41 658,69 €	Fonds de concours CAGC	4 000,00 €	20,29 %	9,60 %
		Commune (dont souscription populaire)	8 627,51 €	43,77 %	20,71 %
		Total fonds publics	19 709,49 €	100,00 %	47,31 %
		Financements privés			
		Fondation du patrimoine 1	12 976,68 €		31,15 %
		Fondation du patrimoine 2 Complément en abondement de la souscription populaire	2 053,01 €		4,93 %
		Sorégies Mécénat	6 919,51 €		16,61 %
		Total fonds privés	21 949,20 €		52,69 %
		Total	41 658,69 €		100,00 %

:

Débat : à propos du plan de financement et de la participation de la Fondation du Patrimoine, Mme Marie-Paule CHEDOZEAU s'interroge sur la clôture de la collecte au 31 décembre 2025 évoquée par M. DUBOIS. Elle fait savoir qu'elle n'a pas trouvé cette clause dans les conventions passées avec la Fondation du Patrimoine. Monsieur le Maire lui répond que pour clore les opérations du programme 2025, il faudra suspendre la collecte et verser les fonds à la commune. La clôture du programme 2025 permettra également de toucher les subventions de nos partenaires publics. La collecte pourra être reprise en 2026 si de nouvelles opérations sont prévues. Monsieur le Maire encourage les élus à faire preuve d'exemplarité en faisant eux-mêmes un don pour la collecte. M. Albert BARDOU rappelle qu'il faut continuer à communiquer sur la souscription, en faisant une relance tous les 1^{er} du mois, sur les divers canaux de communication de la commune. Mme Marie-Paule CHEDOZEAU précise que de sets de table promouvant la collecte ont été distribués aux restaurateurs de la commune. De plus, l'association Pierres d'Angles est actuellement en train de dresser un bilan des actions réalisées en faveur de la souscription populaire. L'association réfléchit également à la création d'un événement permettant de donner un coup de boost à la collecte, comme l'organisation d'un loto par exemple, où les bénéfices seraient reversés à la collecte. Mme Dominique BASTARD l'informe qu'elle a un contact pour l'organisation de loto. M. Albert BARDOU lui indique que l'association l'UMA pourrait organiser l'Umaloween avec Pierres d'Angles, afin de donner plus de visibilité à la souscription populaire et reverser les bénéfices à la collecte.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à :

Pour : 8 (unanimité)

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours à hauteur de 4 000,00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

II/ TRAVAUX DE SÉCURISATION DES FALAISES : MISE A JOUR DE LA SOLLICITATION ACTIV 3.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2025/013 du 12 juin 2025 portant sur la demande d'ACTIV 3 au profit du projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie,

Par délibération du 12 juin 2025, le conseil municipal a décidé de déposer la demande de subvention au titre du dispositif d'accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne – volet 3 (ACTIV' 3) en lien avec le projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie – maison bourgeoise. Il s'agissait alors de flécher la demande d'ACTIV'3 sur les coûts d'ingénierie, maîtrise d'œuvre assurée par l'équipe de Mme Bordier, du projet, à savoir le coût des études jusqu'à la phase PRO, pour un montant global de 37 800 € HT.

Or, dans la suite de la présentation le 13 juin 2025 par l'équipe de Mme Bordier de l'avant-projet sommaire (APS) et au vu notamment de l'importance des travaux, la commune a souhaité prendre le temps de la réflexion et suspendre l'avancée de la maîtrise d'œuvre sur ce projet pour l'année 2025.

Par ailleurs, la question de la sécurisation des falaises du centre bourg est devenue une priorité. Pour rappel, en février 2020, le bureau d'études « Entre Loire et coteaux » avait rendu un diagnostic global sur la falaise sous le château mettant en avant la nécessité de mener des travaux de sécurisation. En 2025, la municipalité a demandé au bureau d'études, d'une part, d'affiner le travail de priorisation des travaux pour la falaise sous le château et, d'autre part, d'établir un diagnostic pour la falaise de la Huche-Corne. Sur ce dernier point, le diagnostic de stabilité du bureau d'études rendu le 21 mai 2025 a mis en évidence des risques à très court terme.

Ce dossier de sécurité devenant prioritaire, la commune a demandé un devis au bureau d'études Entre Loire et coteaux pour une mission d'assistance technique pour la sécurisation des deux falaises.

Le bureau d'études a envoyé sa proposition ce 23 septembre :

Pour les travaux les plus importants de la falaise sous château (zone 1 : estimation des travaux à 124 050 € HT et zone 2 : estimation des travaux à 40 950 € HT), le bureau d'études a fait une proposition d'accompagnement total (jusqu'à réception des travaux) de 5 950 € HT.

Pour les travaux sous la falaise de la Huche-Corne (« paroi sous belvédère ») le bureau d'études a fait une proposition d'accompagnement total de 4 550 € HT.

Afin de faire face à ces dépenses, Monsieur le Maire propose de modifier la demande d'aide au titre du dispositif ACTIV 3 du Département comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	Montant	Taux de financement/ montant du projet
Ingénierie Maison bourgeoise – Ancienne Pharmacie		Activ' 3 – 2025	17 800,00 €	71,28 %
Etude phase APS - Factures Eline Bordier et a. juillet 2025, réglé le 6 août 2025	8 245,00 €	Commune	7 171,08 €	28,72 %
Frais AMO Facture AT86 septembre 2025	6 226,08 €	Total	24 971,08 €	100,00 %
Ingénierie – AMO Sécurisation des falaises				
Paroi sous château Proposition Entre Loire et coteaux du 23 septembre 2025	5 950,00 €			
Paroi sous Belvédère Proposition Entre Loire et coteaux du 23 septembre 2025	4 550,00 €			
Total	24 971,08 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 8 (unanimité)

- D'approuver le plan de financement proposé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre à jour l'objet de la demande de subvention d'un montant de 17 800,00€ au titre de l'ACTIV' 3 - 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

IV / IMPLANTATION D'UNE INFRASTRUCTURE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE, RUE DES FRÈRES.

Vu les articles L.5721-6-1 et L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal d'Angles-sur-l'Anglin du 22 Octobre 2014 transférant au Syndicat ENERGIES VIENNE la compétence « *création et entretien d'infrastructures de recharge de véhicules électriques* » (IRVE) sur le territoire de la commune,

Considérant que par délibération N°2023/49 du 3 octobre 2023, le Syndicat a confié une délégation de service public à SOREGIES pour la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, le renouvellement, le développement et la commercialisation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement des IRVE, il est proposé d'implanter d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking public situé rue des Frères à Angles-sur-l'Anglin, d'une puissance de 2 x 25 KW, interopérable, permettant de desservir 2 places de stationnement simultanément.

La mise en place et l'exploitation de cette borne seront réalisées par SOREGIES, l'ensemble des coûts étant pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES. Ces derniers se chargeront également de l'obtention des autorisations d'urbanisme propre à l'implantation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques située en zone « sites inscrits et classés » (Servitude d'Utilité Publique AC2) et dans le périmètre de protection des Monuments Historiques (Servitude d'Utilité Publique AC1).

Cette opération nécessitera la conclusion d'un procès-verbal de mise à disposition de l'emprise de la borne, ainsi que de l'emprise des réseaux souterrains permettant de l'alimenter, dont le projet figure en annexe.

Débat : Monsieur le Maire rappelle qu'à l'origine le projet incluait 2 autres emplacements (champ de foire et parking du château) qui ont fait l'objet d'objections de la part de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des Sites. Mme Claudie GUIONNET demande si la commune connaît l'utilisation des bornes actuellement en place. Monsieur le Maire lui répond qu'il a posé la question à la représentante de la Sorégies, mais n'a pas eu de réponse à ce jour.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à :

Pour : 8 (unanimité)

- D'approuver le projet d'implantation par SOREGIES d'une borne de recharge publique pour véhicule électrique sur le parking public situé Rue des Frères à Angles-sur-l'Anglin, l'ensemble des coûts (implantation et exploitation) étant pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES,
- D'autoriser le Maire à arrêter les termes et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V / QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire rappelle que la commune participera au Grand Repas le jeudi 9 octobre et que les élus y sont invités.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la randonnée moto initialement prévue le samedi 6 décembre et qui devait passer par Angles a été annulée.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'il a sollicité la société Vert Taille pour l'abattage de cyprès menaçants dans le cimetière de Ville Basse. Le devis est de 1 440,00 € TTC.

Il est ensuite évoqué le problème de végétalisation des tombes qui vont parfois au-delà des emplacements attribués.

- Monsieur le Maire rappelle également que le Gravel Fever aura lieu ce samedi et qu'il est à la recherche de bénévoles pour monter le stand de ravitaillement et le tenir l'après-midi.

Monsieur le Maire laisse la parole au conseil municipal si l'un de ses membres souhaite s'exprimer.

- Mme Marie-Paule CHEDOZEAU relaie la demande d'installation de boîtes à clés pour la salle du périscolaire, utilisée pour l'aide aux devoirs. La demande est approuvée.
- Mme Claudie GUIONNET fait part de la demande de tarif préférentiel formulée par la Fausse Compagnie pour la location de la salle des fêtes afin d'y réaliser un spectacle le dimanche 23

novembre 2025. Le conseil municipal approuve la demande et propose de facturer la location de la salle au prix de 80,00 €, correspondant au tarif accordé aux associations de la commune.

□ Monsieur le Maire informe les élus présents que l'Inspecteur des Sites a fait une proposition d'entretien de l'arbre de Judée dans la cour de la Mairie, qui pourrait être subventionné. A titre d'information, Monsieur le Maire a également demandé un devis à l'entreprise Vert Taille.

□ Mme Dominique BASTARD informe que le permis d'aménager du jardin public a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Un entretien a eu lieu avec le paysagiste retenu, l'entreprise Loosfeld, qui a précisé que les travaux commencerait dans le courant du mois de Novembre.

□ Concernant le déploiement de la fibre optique sur la commune, M. Albert BARDOU informe que le distributeur de réseau est toujours en attente d'une discussion avec l'Inspecteur des Sites.

□ Mme Marie-Paule CHEDOZEAU souhaite savoir si le projet de garderie du matin a été acté. Les élus précisent que la garderie ouvrira à 8h10, ne sera pas payante et s'adressera à tous les élèves du R.P.I. Le règlement de la garderie communale sera alors modifié dans ce sens et présenté en conseil municipal pour être approuvé par l'assemblée délibérante.

□ M. Albert BARDOU informe qu'il a été interpellé par un administré de Boisdichon pour lui signaler que plusieurs arbres menacent de tomber sur la route menant à Boisdischon et qu'il faudrait que la commune le signale aux propriétaires concernés.

□ M. Albert BARDOU souhaite revenir sur la réunion concernant la continuité écologique en site patrimonial qui a eu lieu le 12 septembre dernier. Il rappelle qu'il s'agit d'une concertation mettant autour de la table les différents acteurs de la rivière, propriétaires d'ouvrage, collectivités, etc, et qui a pour objectif de trouver des solutions pour la mise en conformité des moulins vis-à-vis de la loi sur l'eau. Actuellement, deux scenarii ont été proposés. L'un propose de réaliser des équipements, pour un coût de 300 000,00 € à 500 000,00 € financés à 50 %, soit un reste à charge entre 150 000,00 € et 250 000,00 € pour les propriétaires. L'autre scenario propose l'arasement de 15 mètres linéaires de déversoir pour un coût de 30 000,00 € à 40 000,00 € financé à 90 %, soit un reste à charge de 3 à 4 000,00 € pour les propriétaires. M. Albert BARDOU dénonce la pression qui est mise sur les propriétaires d'ouvrage, regrette la prépondérance de l'enjeux écologique au détriment des enjeux économiques et patrimoniaux. Aussi, il s'inquiète des conséquences d'un arasement des déversoirs et précise que les estimations de baisse du niveau d'eau présentées dans le scenario 2 ne reposent sur aucune donnée fiable et chiffrée. Il précise également que la DDT refuse actuellement toutes les autorisations de travaux pour entretien du déversoir, qui continue inexorablement à se dégrader fortement. Afin d'envisager d'autres pistes, la Mairie a invité M. Bercovitz, paysagiste DPLG, à une rencontre jeudi prochain, en amont de la prochaine réunion sur la continuité écologique.

□ M. Albert BARDOU informe que les aménagements expérimentaux installés Rue du pont et dans les Droux vont être retirés dans le courant de la semaine prochaine. Une réunion publique sera organisée afin de présenter les très bons résultats. Le département apportera des éléments chiffrés qui permettront ensuite à la commune de définir les aménagements qu'elle souhaite entériner. La réalisation d'aménagements définitifs nécessitera un certain nombre d'échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'Inspecteur des Sites, qui ralentiront fortement la date d'exécution des travaux. Il serait alors pertinent d'installer des aménagements provisoires, de même type que ceux installés devant l'antiquaire Rue du pont, afin de matérialiser les aménagements, dans l'attente des validations esthétiques des installations définitives. Toutefois, M. Albert BARDOU précise qu'il s'agit là d'un projet à plus long terme qu'il laisse à la prochaine équipe. Mme. Dominique BASTARD le questionne sur la mise en place d'autres aménagements expérimentaux aux autres entrées de la commune. M. Albert BARDOU lui

répond que la commune devra adresser une nouvelle demande au Département pour poursuivre l'expérimentation, notamment sur la RD2 en venant de Tournon-Saint-Martin et la RD5 en venant de Vicq-sur-Gartempe.

¤ M. Albert BARDOU informe le conseil municipal que les travaux de voirie route de Chézelles, de Jaumangé et chemin de la Ligne ont débuté cette semaine. Il fait savoir que l'entreprise a modifié la nature des travaux et les méthodes de travail, sans l'accord de la Mairie. Les prestations ne sont pas à la hauteur des attentes et ne correspondent pas à la commande, estime M. Albert BARDOU. Des malfaçons ont déjà été constatées et il précise qu'il faudra être vigilent lors de la réception du chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04.

Annexe :

I. Projet d'implantation de borne électrique.

Procès-verbal de séance du conseil municipal du 25 septembre 2025 approuvé et arrêté le 12 novembre 2025.

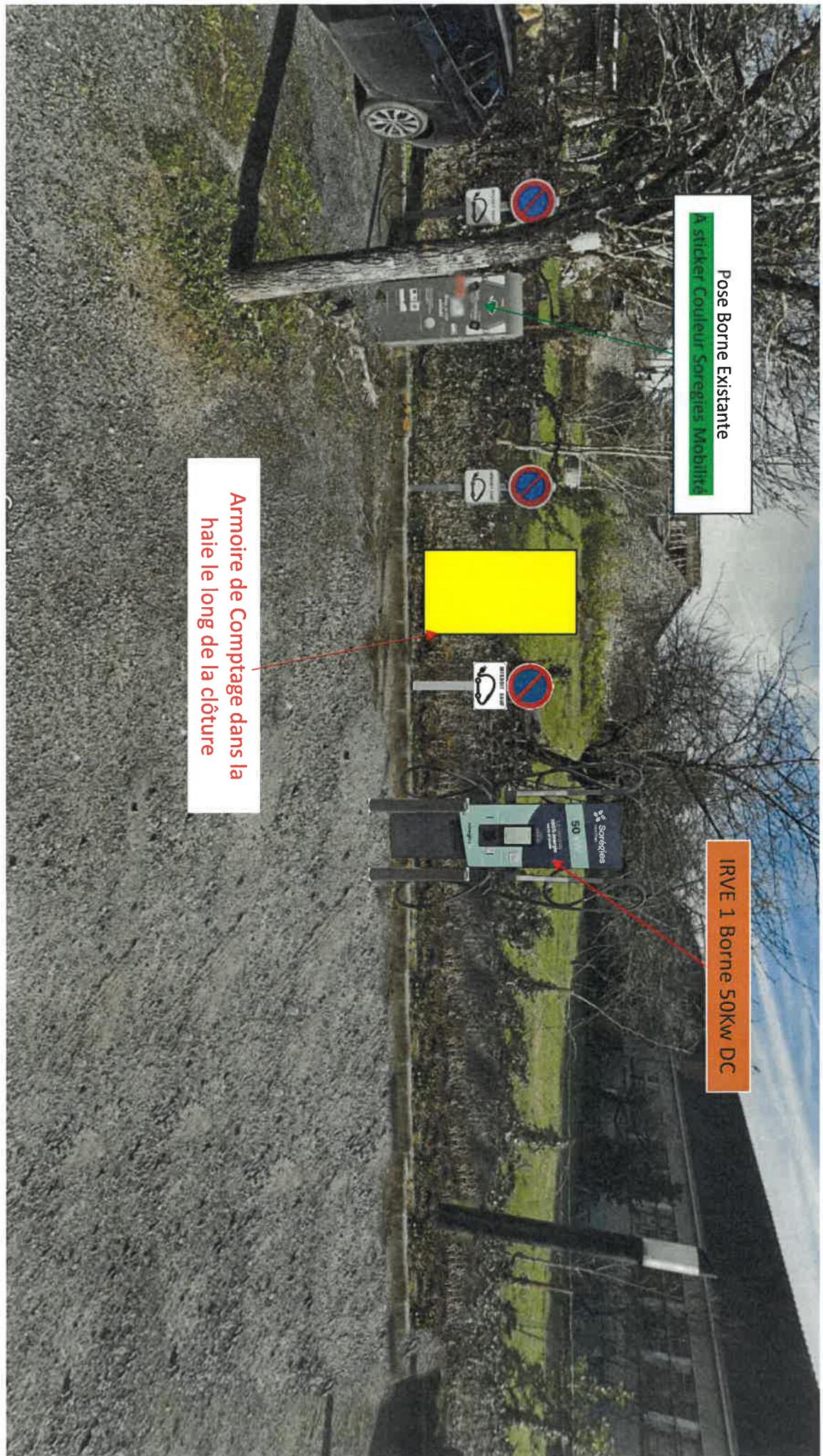
Date de publication : 14/11/2025

Jean-Marie PETIT-CLAIR,
Maire d'Angles-sur-l'Anglin



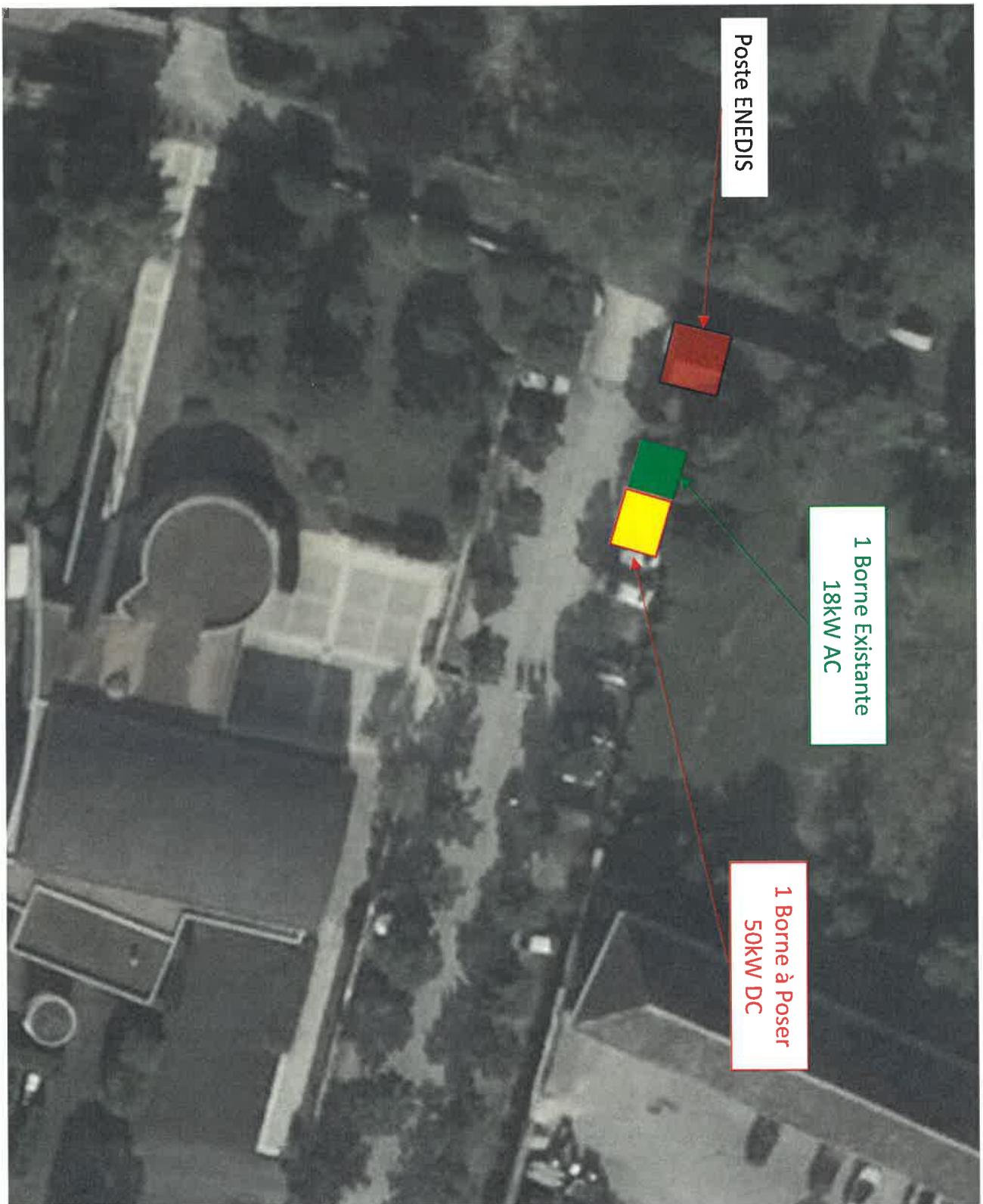
Frédéric TRANCHANT,
secrétaire de séance

Annexe I : projet d'implantation de borne électrique



Projet : Le but du projet consiste à renforcer le site par une borne de type 50W de chez Alpitronic et de sticker la borne existante au même couleur

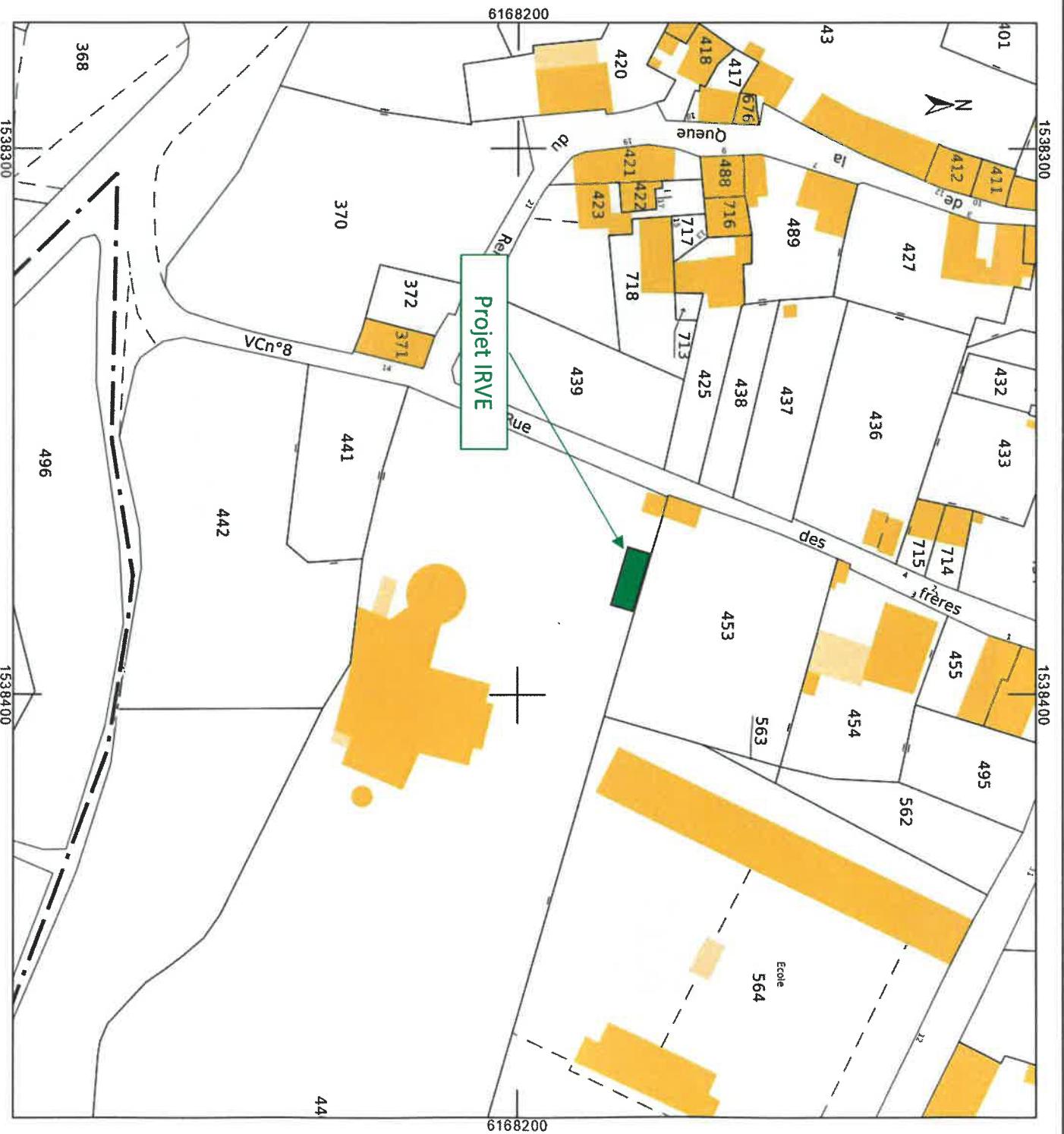
Vue Aérienne :



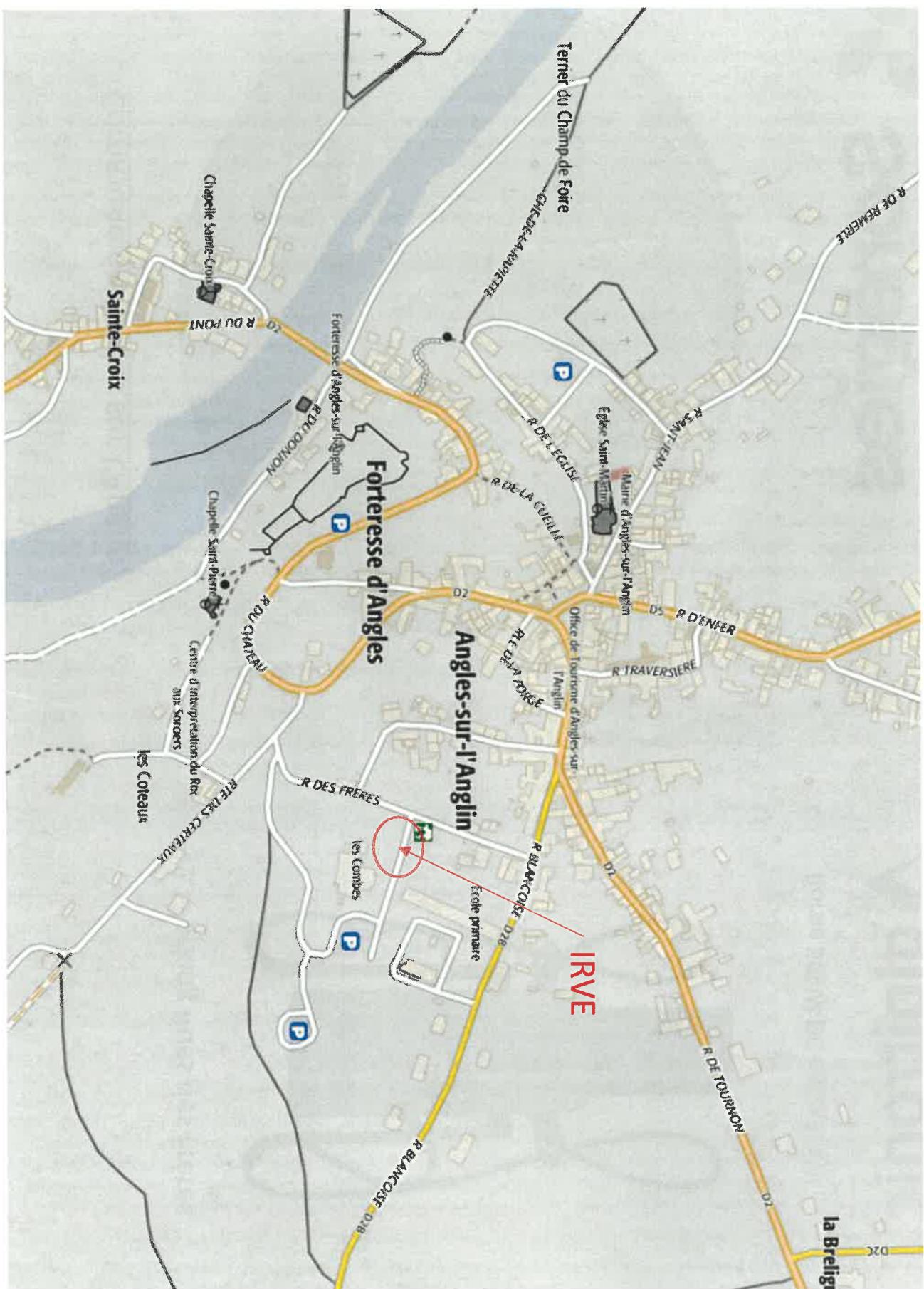
DIRECTION GÉNÉRALE DES
Pfänfges Cadastre :
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : VIENNE
Commune : ANGLES-SUR-L-ANGLIN
Section : AB
Feuille : .000 AB.01
Échelle d'origine : 1/10000
Échelle d'édition : 1/10000
Date d'édition : 25/06/2025
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC47

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Plan de Situation :





Commune de Angles sur L'Anglin

Parking Rues des Frères



Borne 50kW DC ou 2x25kW